

Saint-Nazaire, le 13 juin 2023,

**519 000 euros d'amende prononcé à l'encontre de Yara : l'État hausse enfin le ton !**

Hier, la Préfecture de Loire-Atlantique a de nouveau procédé à une liquidation partielle d'astreinte de 519 000 euros venant sanctionner le refus continu de Yara de mettre en conformité son site de Montoir-de-Bretagne.

Par cette amende, l'État hausse le ton face à une entreprise qui démontre depuis bien trop longtemps son mépris envers la santé et la sécurité de ses salariés et des habitants de notre agglomération, ainsi que les normes environnementales.

Nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision. Cependant, cette initiative ne suffira pas. En effet, les coûts de mise en conformité sont estimés entre 35 et 40 millions d'euros. Le cynisme de la direction de Yara laisse craindre que l'entreprise préférera, une fois encore, tenter un nouveau recours contre cette décision ou payer plutôt que de réaliser les travaux nécessaires.

Cette décision encourageante et bienvenue n'est pas la fin du bras de fer avec la multinationale !

Aussi, il est indispensable que le Gouvernement considère cette mesure comme une nouvelle étape dans son rapport de force pour imposer à Yara le respect de nos réglementations environnementales et de sécurité.

Yannick Vaugrenard

Sénateur de Loire-Atlantique